

Etablissements hospitaliers

127 personnes en réanimation

- 3 dans le Cher
- 19 en Eure-et-Loir
- 9 dans l'Indre
- 33 en Indre-et-Loire
- 12 en Loir-et-Cher
- 51 dans le Loiret

1 170 personnes de retour à domicile (1)

383 décès en établissement de santé (dont **94** résidents d'établissements médico-sociaux) (2)

- 60 dans le Cher
- 86 en Eure-et-Loir
- 64 dans l'Indre
- 58 en Indre-et-Loire
- 43 en Loir-et-Cher
- 72 dans le Loiret

5 086 cas confirmés issus des tests biologiques PCR

Les données sur le nombre de cas confirmés sont désormais disponibles au niveau régional

(1) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

(2) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie

NB : Les chiffres mentionnés peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

Etablissements médico-sociaux

316 établissements médico-sociaux ayant effectué un signalement

2 454 résidents malades

- **1 282** confirmés Covid-19
- **1 172** cas possibles

320 résidents décédés dans leur établissement d'accueil (2)

- 67 dans le Cher
- 79 en Eure-et-Loir
- 66 dans l'Indre
- 34 en Indre-et-Loire
- 33 en Loir-et-Cher
- 41 dans le Loiret

En cas de symptômes (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires), **contacter en priorité votre médecin traitant et le Samu Centre 15** si votre état s'aggrave.



Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

MESSAGES PRINCIPAUX

Coronavirus (COVID19)

Assurer le suivi des jeunes enfants



- Les consultations médicales des 1ers mois de vie doivent être poursuivies
- Les rendez-vous de puériculture des 1ères semaines de vie, et certaines visites à domicile des puéricultrices sont réalisés par les services de PMI



Recommandations patients

Pendant l'épidémie, ne négligez pas les autres pathologies

Même pendant le confinement, les professionnels de santé continuent de vous soigner dans des conditions sécurisées.

En cas de besoin, contactez votre médecin.
En cas d'urgence, appelez le 15.

APPEL À VOLONTARIAT PROFESSIONNELS

À ce jour

2 550

professionnels volontaires inscrits
Merci à eux !

Médecins, infirmiers, aides-soignants, personnels administratifs ou techniques
rendez-vous sur renfort-covid.fr

